



# Votre REEE Familial collectif à l'échéance



## Date butoir de demande d'échéance

Choisissez l'option d'échéance qui correspond le mieux aux projets d'études postsecondaires de votre étudiant et retournez-nous le formulaire ci-joint de Demande d'échéance avant le 31 juillet

Comme votre Régime Familial collectif s'approche de l'échéance, vous devez décider quand et comment vous souhaitez recevoir les paiements de votre régime. Pour commencer à retirer des fonds de votre Régime Familial collectif sans pénalités, votre étudiant doit poursuivre un programme d'études postsecondaires. Pour conserver vos subventions gouvernementales, vous devez laisser vos cotisations nettes dans votre REEE jusqu'au moment où votre étudiant s'inscrit à un programme admissible. Il est important de comprendre ces options avant de faire votre choix.



### **Votre étudiant va poursuivre 4 ans d'études postsecondaires en commençant cette année**

Choisissez l'option 1 – Retirer les cotisations

#### **Choisissez cette option seulement si votre étudiant poursuit un programme d'études postsecondaires de 4 ans commençant cette année**

Votre régime arrivera à échéance le 31 juillet et, si votre dossier est complet, la totalité de vos cotisations nettes vous sera remboursée en août pour vous aider à payer les études postsecondaires de votre étudiant.

Le revenu et les subventions que vous avez gagnés resteront dans le régime jusqu'à ce que votre étudiant commence à recevoir ses Paiements d'aide aux études† (PAE), qui font l'objet d'un processus de demande distinct, chaque année que votre étudiant est scolarisé. Pour les régimes collectifs, les PAE sont payés en plusieurs versements au cours des études admissibles de votre étudiant. Ils commencent l'année qui suit l'échéance du régime et l'étudiant doit se qualifier pour recevoir un PAE chaque année.



### **Votre étudiant ne commence pas de programme d'études postsecondaires cette année**

Choisissez l'option 2 – Reporter la décision

#### **Choisissez cette option seulement si votre étudiant ne poursuit pas un programme postsecondaire cette année, mais que vous prévoyez qu'il terminera des études postsecondaires de 4 ans à l'avenir**

Votre étudiant peut suivre des cours supplémentaires dans le secondaire ou prendre une année sabbatique. Il prévoit toujours faire des études postsecondaires à l'avenir, mais n'est pas encore prêt à s'inscrire dans un programme postsecondaire. Reporter votre décision au sujet de l'échéance de votre régime n'aura pas d'incidence sur vos cotisations nettes, les revenus et les subventions présents dans votre régime.

**Remarque :** Si votre étudiant ne sait pas encore à quel programme s'inscrire, ou s'il n'est pas sûr de terminer un programme d'études postsecondaires admissible de 4 ans, vous devriez envisager un transfert de votre Régime Familial collectif vers le Régime Familial pour un seul étudiant, en choisissant l'option 3 sur le Formulaire de demande d'échéance.



## Votre étudiant ne terminera vraisemblablement pas 4 ans d'études postsecondaires ou vous voulez une flexibilité maximale

Choisissez l'option 3 – Transfert vers le Régime Familial pour un seul étudiant

**Transférer vers le Régime Familial pour un seul étudiant si votre étudiant n'est pas sûr de terminer des études postsecondaires de 4 ans à l'avenir ou si vous voulez un maximum de flexibilité pour vos retraits**

Avant l'échéance de votre Régime Familial collectif, vous pouvez le transférer facilement et simplement vers notre Régime Familial pour un seul étudiant en choisissant l'option 3 sur le Formulaire de demande d'échéance et nous le retourner avant le 31 juillet.

Le principal avantage du Régime Familial pour un seul étudiant est que vos cotisations nettes et les paiements d'aide aux études (PAE) restent intacts et que vous aurez un contrôle total sur le montant et le calendrier de tous vos retraits. Pour en savoir plus sur les options qui s'offrent à vous lors du retrait, veuillez nous rendre à l'adresse [premierfinancieredusavoir.ca](http://premierfinancieredusavoir.ca) > Retirer de votre REEE.

Raisons d'envisager un transfert de régime	Raisons d'envisager de rester dans votre Régime Familial collectif
Mon étudiant ne poursuivra vraisemblablement pas 4 ans d'études postsecondaires	Mon étudiant a l'intention de poursuivre un programme postsecondaire admissible de 4 ans
Mon étudiant n'est pas certain de ses projets d'études	Mon étudiant est absolument certain de ses projets d'études
Je veux contrôler le montant et le moment des retraits de mon REEE	Je suis à l'aise avec l'idée que mon étudiant va recevoir ses PAE en plusieurs versements prédéterminés au cours d'un programme d'études postsecondaires de 4 ans
Je veux retirer la majorité de mes fonds immédiatement pour des études postsecondaires	Je souhaite profiter des compléments discrétionnaires
Si mon étudiant ne termine pas la totalité des 4 ans d'études postsecondaires, je veux avoir accès au reste du revenu gagné dans mon REEE	

### À votre service

Notre objectif est de s'assurer que votre régime d'épargne-études vous convient, à chaque étape du parcours.

**Pour apporter des modifications à votre compte, contactez le Service à la clientèle au 1 800 363-7377, envoyez un courriel à [contact@kff.ca](mailto:contact@kff.ca), ou visitez [premierfinancieredusavoir.ca](http://premierfinancieredusavoir.ca).**

